

Comité consultatif

Equipements Aquatiques Tarification : pour avis

14 avril 2023

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ

Objectifs d'une nouvelle structure de tarification

- **Rendre plus lisible la grille de tarifs :**
 - Alléger le nombre de ligne
 - Remettre de la cohérence dans les différents tarifs
- **Donner de la souplesse pour les cours d'aqua**
 - Permettre un abonnement à la carte
- **Faciliter l'accès des 2 piscines aux nageurs :**
 - Pass annuel et pass déjeuner

Remarques du Comité

- Les tarifs ainsi révisés feront l'objet d'une évaluation en termes de fréquentation ? Oui
- Le paiement fractionné est très intéressant pour rendre accessible le service
- Pas de proposition de tarif d'entrée pour les seniors ? La difficulté porte sur l'âge auquel on est senior
 - il pourrait être envisagé de faire un bilan de fréquentation dès les 6 premiers d'exploitation de cette nouvelle grille pour voir s'il faudrait la faire évoluer en fonction de la fréquentation.
 - Le sujet d'un tarif senior pourrait être évoqué à cette occasion.
- Pas de différenciation pour les activités aqua pour les moins de 18 ans
- Pas de différenciation pour les personnes du territoire et celles hors territoire

Validation de la proposition à 1 abstention, 17 voix POUR

Souhait d'un point d'étape d'ici la fin de l'année pour faire un bilan

Comité consultatif

Point d'avancement Territoire Engagé pour la Nature



14 avril 2023

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



Objectifs de la reconnaissance TEN

- **Stratégie régionale pour la Biodiversité 2018-2023 :**

- Faire de la biodiversité un enjeu patrimonial et une opportunité de développement du territoire.
- Permettre l'accompagnement et la reconnaissance des initiatives à l'échelle des collectivités

- **Enjeux locaux :**

- ✓ Poursuivre et valoriser **l'acquisition de connaissances** sur les différents milieux, notamment les zones humides et le bocage
- ✓ **Restaurer, gérer durablement et valoriser** les différents milieux du territoire
- ✓ **Former l'ensemble des acteurs** (élus, agents, entreprises, citoyens) à la préservation de la biodiversité

Contenu

Programmation :

- ✓ 47 actions
- ✓ Budget de 1 801 217 €
- ✓ 301 689 € d'aides régionales



Action 0

- **Animer** le projet de territoire et la politique en faveur de la biodiversité

Action 1

- Valoriser le **patrimoine bocager** et son potentiel de préservation de la biodiversité

Action 2

- Préserver et gérer la **ressource en eau**

Action 3

- Connaître et valoriser les **Trames Vertes et Bleues** communales

Action 4

- Adapter et revitaliser les **espaces verts et les espaces naturels** du territoire

Contenu



Action 5

- Animer une démarche territoriale en faveur de la biodiversité auprès **des entreprises**

Action 6

- Mobiliser **les collectivités** autour des enjeux de biodiversité

Action 7

- Sensibiliser **les publics** à la préservation de la biodiversité locale

Action 8

- Connaître, gérer durablement et valoriser **les richesses naturelles** du territoire



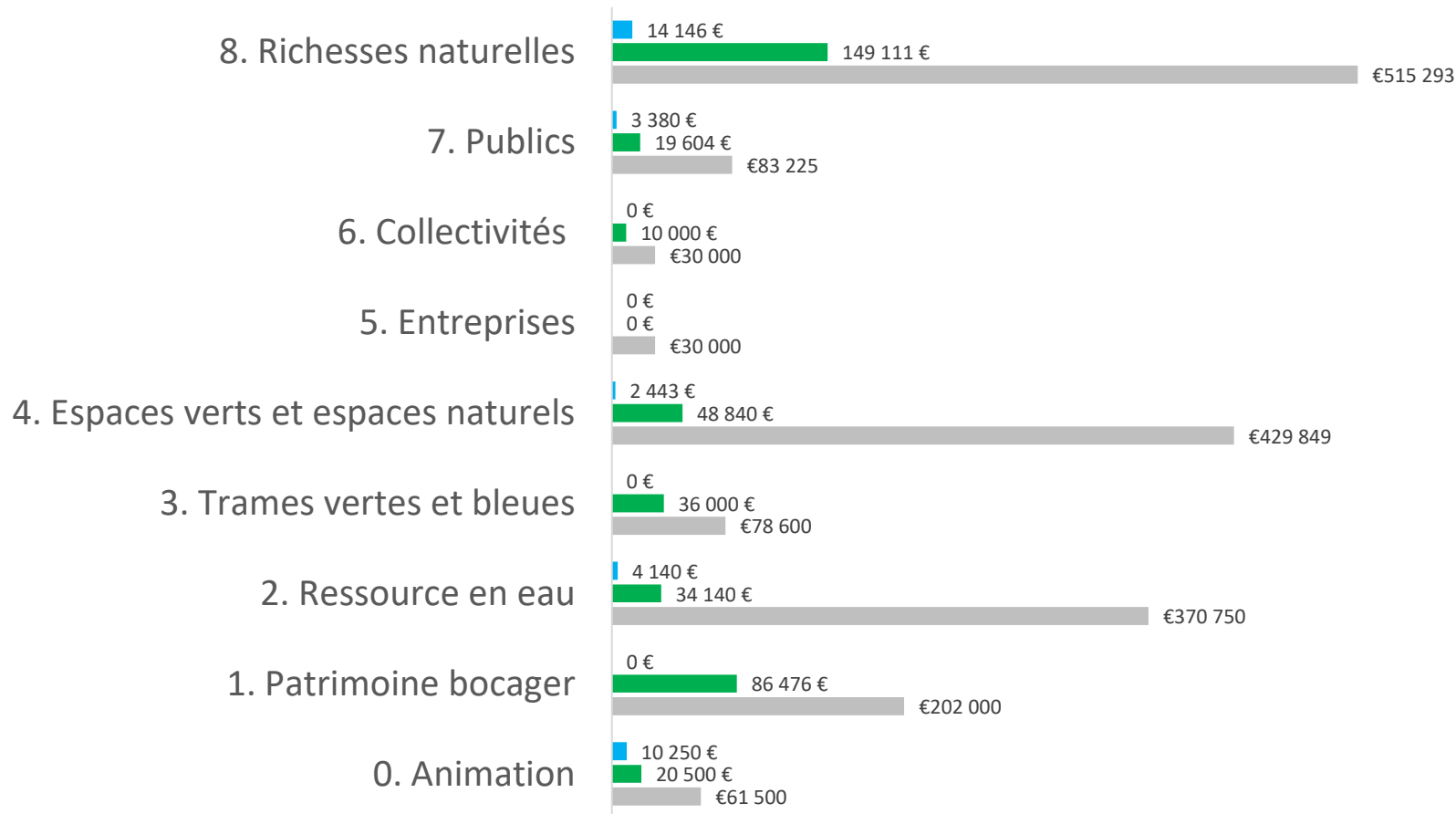
Engagements financiers

Action	Coût prévu	Coût engagé	Engagement	Coût réalisé	Réalisation
0. Animation	61 500 €	20 500 €	33%	10 250 €	17%
1. Patrimoine bocager	202 000 €	86 476 €	43%	0 €	0%
2. Ressource en eau	370 750 €	34 140 €	9%	4 140 €	1%
3. Trames vertes et bleues	78 600 €	36 000 €	46%	0 €	0%
4. Espaces verts et espaces naturels	429 849 €	48 840 €	11%	2 443 €	1%
5. Entreprises	30 000 €	0 €	0%	0 €	0%
6. Collectivités	30 000 €	10 000 €	33%	0 €	0%
7. Publics	83 225 €	19 604 €	24%	3 380 €	4%
8. Richesses naturelles	515 293 €	149 111 €	29%	14 146 €	3%
Total	1 801 217 €	404 671 €	22%	34 359 €	2%



Engagements financiers

■ coût réalisé ■ coût engagé ■ coût prévu





Bilan de l'année 1

- **Un programme d'actions ambitieux avec un avancement cohérent :**
 - De l'adaptation sur certaines actions, par exemple le Guichet Unique de la Haie mis en œuvre par une autre structure et d'autres financements
- **Points à améliorer :**
 - Mise en œuvre des actions en faveur des entreprises
 - Poursuite des projets avec de l'investissement (ex : zone humide Bois Fleuri)
- **Points à poursuivre :**
 - Echanges réguliers entre les partenaires
 - Rencontre des services techniques à venir sur les enjeux de gestion des espaces publics : gestion différenciée, économies d'eau, valorisation des déchets verts

Remarques du Comité

- Le fait de réaliser un point annuel est apprécié et il devra perdurer.
- Importance du sujet Eau qui doit pouvoir passer en priorité

Comité consultatif

Point d'avancement Stratégie Mobilités


14 avril 2023

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ

Le plan d'actions 2023

Thématique	Action	Réalisation
Transports en commun	Etudes pour améliorer les lignes existantes (fréquence, horaires, desserte...)	COM Grand Lieu Région
	Etudes pour élargir l'offre de transport à la demande (TAD)	Grand Lieu Région
Intermodalité	Travail sur la simplification des tarifs et la mise en place d'un billet unique sur les réseaux de transport	COM Grand Lieu Région
	Etudes pour l'identification des pôles d'intermodalité sur le territoire	COM Grand Lieu Région
Vélo	Etudes pour la mise en place d'un service de location de vélos	Grand Lieu Département
	Poursuite de l'aménagement des itinéraires cyclables du schéma modes doux	Grand Lieu
	Renouvellement de l'opération 100 vélos	Grand Lieu
	Travail sur le développement de stationnements sécurisés pour vélo	Grand Lieu

Le plan d'actions 2023

Thématique	Action	Réalisation
Covoiturage	Etudes pour la mise en place d'une ou deux lignes de covoiturage	 Grand Lieu Région
Accessibilité	Identification des points d'arrêts à mettre en accessibilité	Grand Lieu Communes
Sensibilisation dans les écoles	Développement d'actions dans les écoles et collèges sur le savoir rouler à vélo	Grand Lieu Communes
Sensibilisation de la population	Organisation d'évènements tels que le défi mobilité et une manifestation liée au vélo	Grand Lieu
	Organisation de journées permettant de découvrir les solutions de mobilité existantes	Grand Lieu
Accompagnement des entreprises	Information des entreprises et salariés sur les dispositifs existants	Grand Lieu
Accompagnement des communes	Accompagnement des communes sur la réalisation et la mise en œuvre de leur schéma modes doux	Grand Lieu Communes

Six actions emblématiques reprise dans le Contrat Opérationnel de Mobilité signé avec la Région

- **Mettre en œuvre un réseau de type Service Express Métropolitain**
- **Déployer progressivement l'offre socle TAD sur le bassin**
- **Expérimenter des lignes de covoiturage**
- **Mailler le bassin de nouveaux itinéraires cyclables en garantissant l'inter-territorialité**
- **Simplifier le parcours usager**
- **Accompagner les habitants du bassin vers la mise en place d'une ZFE-m sur la métropole nantaise**



Actions fortes
stratégie Mobilité
de Grand Lieu
Communauté

Fiches actions COM / Actions mobilité 2023 Grand Lieu

Doter le bassin d'une feuille de route collective pour développer l'intermodalité

- Identifier les pôles d'intermodalité sur le territoire

Renforcer l'usage du vélo en intermodalité avec les TC et le covoiturage

- Etudier les besoins de stationnement vélos sur les pôles d'intermodalité

Développer la culture vélo dans les territoires

- Renouveler l'opération 100 vélos
- Organiser un évènement annuel autour du vélo
- Etudier la mise en place d'un service de location vélos
- Organiser de la prévention vélo dans les écoles

Fiches actions COM / Actions mobilité 2023 Grand Lieu

Faire évoluer l'offre Aléop' sur le bassin

- Etudier l'amélioration des liaisons Aléop' existantes (fréquence, horaire, desserte...)

Rendre accessible les points d'arrêts routiers prioritaires

- Etudier l'accessibilité des points d'arrêts

Massifier l'accompagnement au changement en mutualisant l'animation territoriale

- Animer le Défi Mobilité
- Informer les entreprises / salariés des dispositifs existants
- Organiser des journées permettant de découvrir les solutions de mobilité existantes

25 000
€ en 2023

Opération « Tous à vélo » *Evolutions de l'Opération 100 vélos*

Aide à l'achat (22 500 €)

50 € pour un vélo mécanique

(dans la limite de 20 vélos subventionnés)

100 € pour un VAE, vélo pliant ou kit d'électrification

(dans la limite de 200 vélos subventionnés)

300 € pour un vélo cargo ou adapté (dans la limite de 5 vélos subventionnés)

Aide à la réparation (2 500 €)

Montant de la prestation HT

50 € maximum



Doit être réalisée chez l'un des prestataires du territoire

Cycle Expert, Point S, nouveau prestataire sur la commune du Bignon



Répartition pourra être revue en cours d'année, selon les demandes

Transport à la demande

Planning global – Deux grandes étapes

►► Mise en service en juillet 2024

Janvier à septembre 2023

Validation du contenu de l'offre socle

- Cartographie des points d'arrêts
- Options choisies et portées financièrement par Grand Lieu Communauté et Sud Retz Atlantique
- Consistance de l'offre (nombre de véhicules)

► 4 juillet : Conseil Communautaire

Octobre 2023 à mai 2024

Marché (Gestion régionale)

- **Oct-23 à déc-23** : Préparation consultation
- **Jan-24** : Lancement consultation
- **Mai-24** : Attribution du marché

Communication / Adaptation outils (Gestion régionale)

- **Jan-24 à Mai-24** : préparation campagne communication et adaptation des outils informatiques

Planning prévisionnel des instances - Première étape

Février – Mars 2023 - Présentation fonctionnement de l'offre socle + 1^{er} version carte

► En bureau, le 07 mars

- En commission, le 02 mars
- En réunion avec les techniciens des communes, le 14 mars

Avril – Mai 2023 – Définition options et consistance de l'offre + 2nd version carte

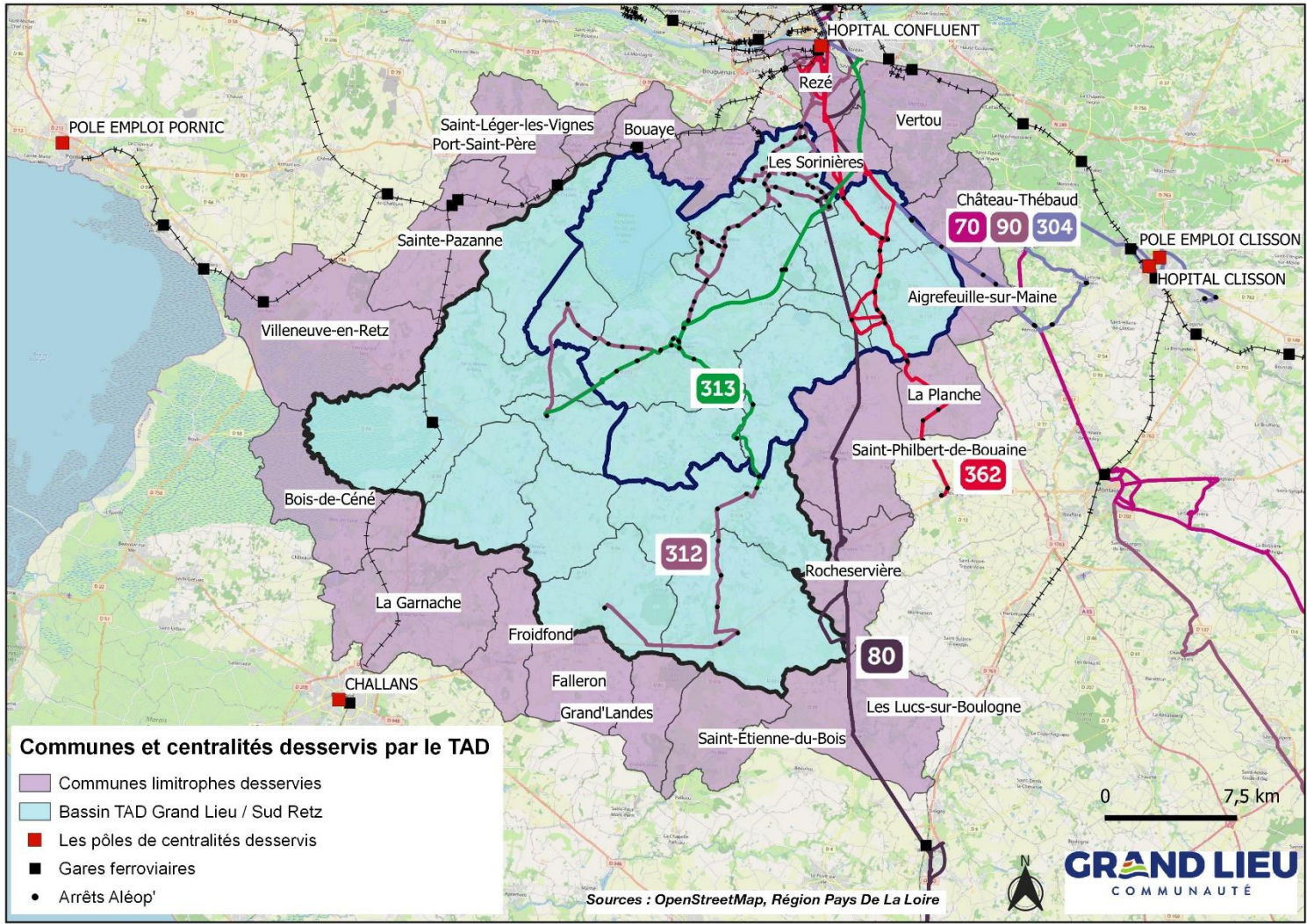
- En bureau, fin avril - début mai
- En commission, point fin avril - début mai
- En comité consultatif et comité des partenaires, au mois de mai

Juin – Juillet 2023 - Validation finale

- En bureau communautaire - début juin

► 4 juillet 2023 : Validation en conseil communautaire

Périmètre Offre actuelle du transport à la demande



Offre actuelle / Offre socle du transport à la demande

	Offre actuelle	Offre socle
Périmètre d'intervention	<p>Grand Lieu Communauté, Sud Retz Atlantique</p> <p>Communes limitrophes</p> <p>Hors périmètre : principaux pôles de santé, administratifs</p>	<p>Communes limitrophes ne sont plus desservies</p> <p>Pôles extérieurs seront vus comme des « exceptions »</p>
Type de desserte	<p>Porte à porte</p>	<p>Point à point</p> <p>Porte à porte maintenu pour les 75 ans et +</p>
Usagers	<p>Résidents permanents et ponctuels – carte d'ayant droit en Mairie</p> <p><i>Non autorisés aux scolaires, groupes, transports sanitaires de marchandises</i></p>	<p>Pas de contrainte sur le lieu de résidence des usagers</p>
Coût du trajet pour l'utilisateur	<p>Ticket unitaire Aléop'</p>	<p>Ticket unitaire Aléop'</p> <p>Intégration à l'abonnement Aléop' sans surcoût</p>

Offre actuelle / Offre socle du transport à la demande

+
Véhicules
limités

	Offre actuelle	Offre socle
Fonctionnement du service	<p>6 demi-journées avec des horaires restreints (2x30 min / demi-journée)</p> <p>Trajets illimités, pas de retour avant 2h</p> <p>Possibilité de se déplacer à moins de 1km</p>	<p>Lundi au vendredi, de 7h à 19h*</p> <p><i>*Peut être élargi pour les rabattements vers les lignes régulières Aléop' (premiers et derniers services)</i></p> <p>Un aller-retour par jour, pas de retour avant 1h</p> <p>Pas de déplacement de moins de 1 km ou si un trajet en ligne régulière est disponible</p>
Coût du service pour Grand Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • 45% du reste à charge sur l'exploitation (18 – 27 k€ / an) • % ETP dédié à Sud Retz Atlantique (13 - 14 k€ / an) <p>Pour l'année 21-22, environ 40 k€</p>	<p>Offre socle intégralement prise en charge par la Région / EPCI financent seulement si elles choisissent des options</p> <p>Conservation d'une centrale de réservation locale ?</p>



Marges de manœuvre sur l'offre socle

- **Centrale de réservation régionale**

- Possibilité de conserver une centrale locale en complément du centre régional (aux frais des EPCI)

- **Définition des points d'arrêts**

- **Co-construction de la carte des points d'arrêts avec les EPCI**



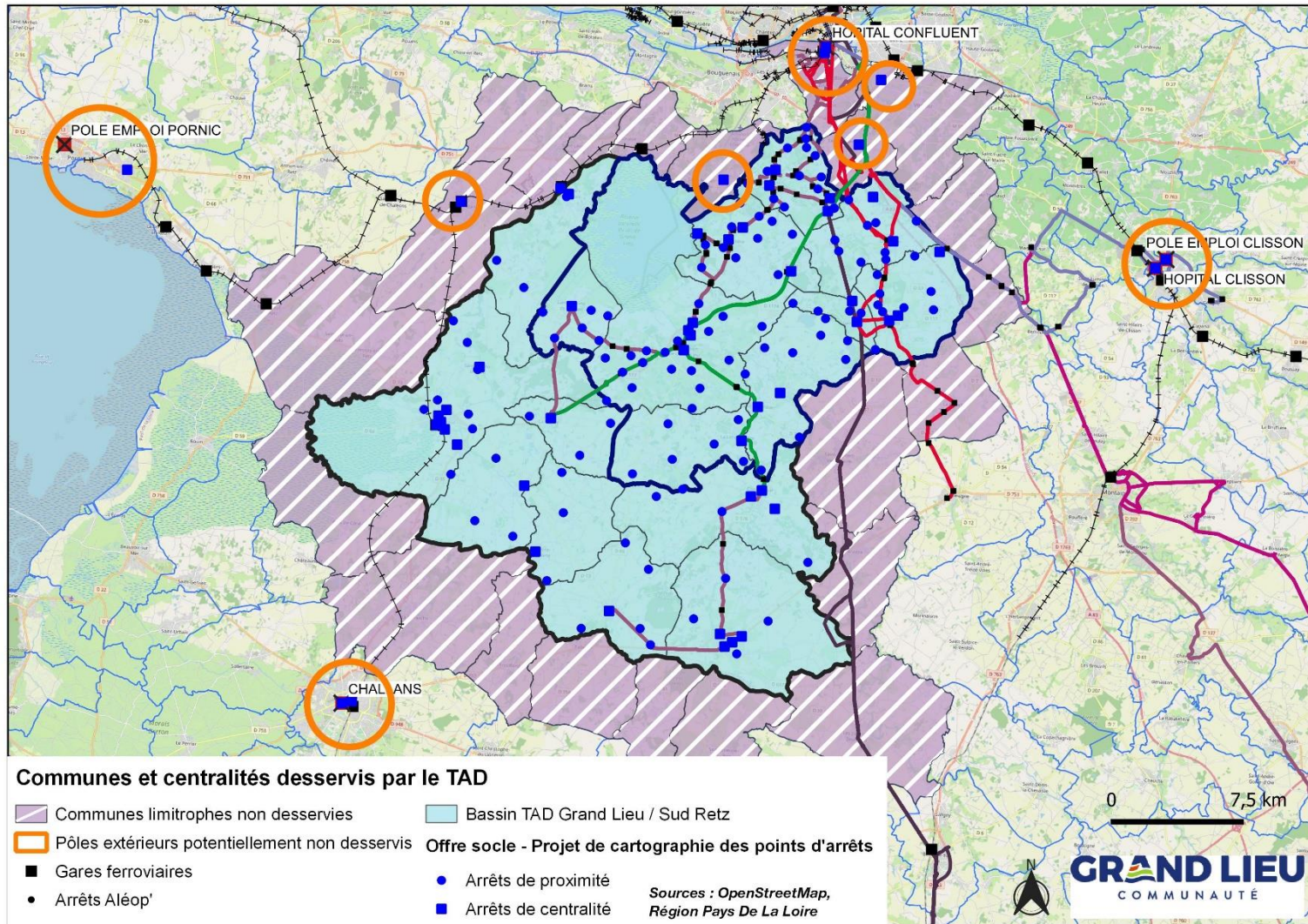
- **Point d'alerte sur la desserte des pôles extérieurs** : demande politique officielle à formuler si on souhaite desservir certains pôles à l'extérieur (Rezé, Vertou, Ste Pazanne...)

- **Les conditions de porte à porte** peuvent être revues, à la charge des EPCI (ex : abaissement de la tranche d'âge)

- **Communication** : un kit de base de communication proposé par la Région (signalétique au niveau des points d'arrêts, communication nouvelle offre...). Les collectivités pourront appuyer la communication via leurs propres dispositifs

>> **Pas de marge de manœuvre sur les autres paramètres**

Ce qui est modifié



Zoom sur le fonctionnement point à point

Chaque commune est maillée par des points d'arrêt :

- **Des points d'arrêt de proximité (C1)**

- Au moins un par commune;
- Condition minimale : + de 15 habitations

- **Des points d'arrêt de centralité et d'attractivité (C2)**

- Pôles de santé, emplois, services publics, centres commerciaux, points d'arrêts Aléop'...
- Sur Grand Lieu Communauté, **les 9 communes disposeront d'au moins un arrêt de type C2**

► **Se baser au maximum sur les points d'arrêts existants (lignes régulières et scolaires)**

Les déplacements autorisés

↔ Origine / Destination ↔	C1	C2
C1	✘	✔
C2	✔	✔

Quels publics et déplacements cibles ?

- **Actifs, jeunes, en insertion... ?**
- **Travail ? Achats ? Loisirs ?**

En découleront les lieux de centralité du territoire...